



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pauvreté

Question au Gouvernement n° 2914

Texte de la question

AGGRAVATION DE LA PAUVRETE

M. le président. La parole est à M. Jacques Desallangre, pour le groupe des député-e-s communistes et républicains.

M. Jacques Desallangre. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Aujourd'hui, plusieurs grandes associations, dont ATD Quart monde, Amnesty international et le Secours catholique, lancent un nouveau cri d'alarme contre l'aggravation de la misère dans notre pays. Que disent-elles ? Que tout homme porte en lui une valeur fondamentale inaliénable qui fait sa dignité. L'aggravation de la misère, qui attente à cette valeur et à nos références humanistes, républicaines, est une gifle au Gouvernement. Vous allez répondre que celui-ci n'est pas responsable de la misère, que c'est l'économie qui la génère. C'est pourtant bien lui qui est responsable de la misère croissante dans notre pays. C'est lui qui, bien que la France soit la cinquième économie du monde, ne veut pas répartir plus équitablement la richesse, afin que toute femme, que tout homme puisse, en France, vivre dignement.

Vous êtes responsables de la précarisation des emplois par la destruction systématique du code du travail.

M. Dominique Dord. Et les emplois-jeunes ?

M. Jacques Desallangre. Vous vous gargarisez des chiffres du chômage, bien qu'il reste le plus élevé d'Europe, mais vous dissimulez la multiplication des contrats précaires : 637 500 salariés sont intérimaires, avec des contrats de deux semaines en moyenne ; plus d'un million sont en CDD. Comment, dans ces conditions, peuvent-ils assurer leur subsistance ?

Dans le même temps, le prix des loyers explose. Le volume des logements sociaux est notoirement insuffisant : 3 millions de personnes sont sans logement ou mal logées, alors même que certaines ont un travail. Un million d'enfants vivent dans la grande pauvreté. Nous avons nos travailleurs pauvres.

Je vous parle des souffrances de ceux qui perçoivent le RMI, l'allocation de solidarité spécifique, l'allocation de fin de droits, l'API, l'AAH. Ne devrais-je pas plutôt évoquer ce qui fait rêver ceux qui survivent dans la misère, les îles Vierges, les îles Cayman, ces îles de rêve, ces paradis fiscaux, surtout, où 435 000 sociétés échappent à l'impôt. Ne devrais-je pas vous parler de ces 1 500 000 milliards de dollars que les *hedge funds* déposent dans les banques de Genève ? Ne devrais-je pas vous parler de ces 700 000 milliards de dollars de transaction générés en une seule année par les seuls fonds de placement ? Non, je vous parle de la misère, de celle qui tue jusqu'au rêve d'une vie meilleure.

Monsieur le Premier ministre, que vous inspire ce constat d'une richesse insolente que vos politiques laissent prospérer, d'une misère qu'elles supportent et entretiennent ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité.

Mme Catherine Vautrin, *ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité*. Monsieur le député, il y a, dans votre question, divers constats sur lesquels nous pouvons nous rejoindre. La pauvreté concerne en effet des hommes et des femmes dans notre pays, et nous avons l'obligation d'apporter des réponses. Mais vous ne serez pas étonné d'apprendre que je ne suis pas d'accord avec vos amalgames. Reprenons point par point les différentes difficultés sur lesquelles vous avez attiré l'attention.

J'ai bien regardé, j'ai bien cherché, et je constate que la loi de 1998 - qui, à l'époque, nous fut pourtant présentée comme la grande loi sur l'exclusion - ne comportait pas une ligne sur l'aide alimentaire. En 2002, lorsque nous sommes arrivés aux affaires, celle-ci représentait 4 millions du budget de la nation. Aujourd'hui, le Gouvernement a montré sa volonté d'accompagner l'aide alimentaire à hauteur de 18 millions d'euros. D'autre part, vous l'avez dit, le logement est souvent la première des préoccupations pour nos concitoyens. Là encore, observons les faits.

M. Daniel Paul. Pourquoi ça augmente ?

Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité. Soit, la main sur le coeur, on dit qu'il n'y a pas assez de logement social...

M. Maxime Gremetz. C'est vrai !

Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité. ...soit on se demande ce que l'on peut faire. C'est la seconde attitude - celle de l'action - qu'a adoptée le Gouvernement. Avec le plan de cohésion sociale, nous avons lancé la construction de 500 000 logements en cinq ans. (*Exclamations sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.*) Je vous rappelle que, en 2000, il ne s'en était construit que 39 000. Toute la différence est là. Vous le voyez, en matière de lutte contre la pauvreté, il y a ceux qui, la main sur le coeur, en parlent une fois par an, et ceux qui agissent tous les jours. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2914

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 octobre 2006